



Pierre-Yves JEHOLET
Vice-Président
Ministre de l'Economie, de l'Industrie,
de l'Emploi et de la Formation, de la
Recherche et du Numérique



Kabinet van vice-eersteminister en minister
van Sociale Zaken en Volksgezondheid,
belast met Armoedebestrijding

Frank Vandenbroucke

Le 10 juin 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Retour à l'emploi des malades de longue durée : la Wallonie et le Fédéral renforcent leur coopération

La Wallonie et le Gouvernement fédéral renforcent leur collaboration pour favoriser le retour à l'emploi des personnes reconnues en incapacité de travail. Le Vice-Président du Gouvernement wallon et Ministre de l'Emploi et de la Formation, Pierre-Yves Jeholet, et le Ministre fédéral des Affaires sociales et de la Santé publique, Frank Vandenbroucke, ont signé, ce mercredi 10 juin, un protocole d'accord intitulé « Ensemble plus forts vers l'emploi ».

Ce protocole vise à améliorer la coordination entre les différents acteurs afin de proposer un accompagnement mieux structuré, plus lisible et plus efficace pour les personnes disposant d'un potentiel de travail.

Un enjeu important pour l'emploi et la cohésion sociale

La Belgique compte aujourd'hui 576.643 personnes en invalidité, dont plus de 218.000 en Wallonie.

Dans ce contexte, le retour à l'emploi des personnes en incapacité de travail constitue un enjeu important, à la fois pour le fonctionnement du marché du travail et pour l'inclusion sociale.

Changer de logique : agir plus tôt, accompagner mieux

Le protocole marque une évolution importante dans la manière d'aborder le retour à l'emploi des malades de longue durée.

Il repose sur une **approche plus structurée et plus coordonnée**, mobilisant l'ensemble des acteurs concernés.

Concrètement :

- **Intervenir plus tôt**
Une orientation vers le Forem sera proposée dès les premiers mois d'incapacité, dès lors qu'un potentiel de travail est identifié, afin d'éviter les éloignements durables du marché du travail.
- **Changer de regard**
L'accompagnement part désormais des capacités restantes et des possibilités, et non uniquement des limitations.
- **Assumer une responsabilité partagée**
Médecins, Forem, opérateurs spécialisés et bénéficiaires sont pleinement impliqués dans le parcours, avec des mécanismes qui renforcent l'engagement de chacun.

- **Renforcer l'efficacité des dispositifs**
Les moyens seront davantage orientés vers les résultats en matière d'insertion, afin de privilégier les parcours qui débouchent concrètement sur un retour à l'emploi.
- **Monter en puissance**
L'objectif est d'atteindre progressivement jusqu'à 12.000 nouveaux trajets d'accompagnement par an à l'horizon 2029.

Des parcours plus concrets et mieux coordonnés

En Wallonie, le Forem joue un rôle central dans la coordination des parcours vers l'emploi, en lien avec un réseau d'opérateurs spécialisés, notamment les CFISPA.

Ces dispositifs permettent de proposer des trajectoires progressives, combinant accompagnement, formation et mise en situation de travail, en fonction de la réalité de chaque personne.

Concrètement, ce protocole doit permettre :

- d'accélérer les parcours de retour à l'emploi,
- de mieux articuler les interventions entre les différents acteurs,
- et de proposer des solutions plus rapides et mieux adaptées aux situations individuelles.

Une illustration concrète à Novavia

La signature du protocole s'est tenue au sein du centre Novavia, à Braine-le-Comte, spécialisé dans l'accompagnement et la formation de personnes éloignées de l'emploi.

Cette visite a permis de mettre en lumière des parcours de réintégration concrets, illustrant l'importance d'un accompagnement adapté et coordonné.

Une volonté commune

« On ne peut pas accepter que des milliers de personnes restent durablement à l'écart de l'emploi alors qu'un potentiel existe. Notre responsabilité, c'est d'agir plus tôt, de mieux coordonner nos actions et de proposer des solutions concrètes pour remettre ces personnes sur le chemin du travail », souligne Pierre-Yves Jeholet.

« De nombreuses personnes en incapacité de travail ont un potentiel. C'est à nous de lui donner les clés pour l'exprimer. Le travail fait partie du processus de guérison, à condition qu'on l'aborde de la bonne façon, au bon moment, avec les bons acteurs autour de la table. Notre ambition, c'est que moins de personnes entrent en invalidité qu'ils n'en sortent. Ce protocole avec la Wallonie, c'est un engagement que nous prenons ensemble », indique Frank Vandenbroucke.

CONTACTS PRESSE :

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Vice-Président

nicolas.reynders@gov.wallonie.be +32 473 27 14 79

Cheryl Isenge, Porte-parole de Frank Vandenbroucke, Vice-Premier Ministre

cheryl.isenge@vandenbroucke.fed.be +32 479 15 67 58